



RMSCV  
ANDREY Simon  
6, rue Julien Peyhorgue  
69100 VILLEURBANNE  
Tél./Fax 04 78 85 24 14

## 4 HEURES DE SAINT MARCEL 21 ET 22 JUILLET 2007

### Règlement particulier

ART 1 : Le RMSCV et le M.C. Racing team organisent une course de motos 50 cc les 21 et 22 juillet 2007, comptant pour le Championnat Rhône Alpes Auvergne d'endurance et le trophée pocket bike du sud est. La piste utilisée sera le circuit de Saint Marcel (71380).

ART 2 : Il s'agit d'une course d'endurance motos 50 cc de 4 heures, ouverte aux pilotes licenciés F F M (M.50 - C 50 - NCB - NCA - INTER....), qui comprendra aussi des catégories Pocket et Pit bike, et une catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BEES (licence éducative F F M obligatoire)

ART 3 : ENDURANCE : motos 50 cc et 125 - 4 temps - 13 cv  
POCKET BIKE : promotion  
POCKET BIKE open  
~~PIT BIKE : réglementation vitesse maxi 125 cc - 4 temps - 13 cv~~  
EDUCATIFS : machines avec roues de 10 pouces maximum - 50 cc maxi  
Rappel : Niveau sonore maximum de 92 db.

ART 4 : Le droit d'engagement par *Pit Bike* est fixé à :

- 10 euros pour les éducatifs
- 50 euros pour les motos 50 cc
- ~~30 euros pour les Pit Bike~~
- 50 euros pour les Pocket Bike

ART 5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2007, il sera proposé une licence à la journée (demandée à l'avance) moyennant un certificat médical et un chèque de **33 € Pocket, 50 € 50cc**. Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (~~130 €~~ + 25 € cot club = **155 €**) *50cc*  
// **65 € + 25 // = 90 € - Pocket**

ART 6 : Les demandes d'engagement sont à envoyer : **Simon ANDREY**  
6, rue Julien Peyhorgue  
69100 VILLEURBANNE  
Tél/fax : 04 78 85 24 14

accompagnées des droits d'engagement

ART 7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le samedi 21 juillet de 7h à 11h

ART 8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils sont tenus de respecter les drapeaux utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements se feront impérativement moteur arrêté.

**RAPPEL** : Chaque équipage endurance doit fournir un extincteur dans les stands .

Pour tout détail non précisé, se rapporter aux règlements FFM des catégories correspondantes, et au règlement Trophée du Sud Est pour les Pocket Bike.

ART 9 : Horaires ci-joints

ART 10 : Prix, coupes, médailles etc .....

ART 11 : Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte

Directeur de course : Monsieur Jean Pierre PLANCHE

Jury : Melle Christine LEBEUF – Mrs Jean Claude FAIVRE – Pascal LEGER

Commissaires techniques : Mrs Gérard BOITON – Patrick MONDINO – Gilles CHARREAU

Commissaires de Piste : Mmes et Mrs DESCHAMPS – BOYER – DREVET – PICHAT- LECOINTE .....

**VISA LIGUES**

14/02/2007  
LIGUE DU LYONNAIS  
DE MOTOCYCLISME  
M<sup>r</sup> R. GUICHER  
La Côte Voyant  
01800 FARAMANS

15/200711

**VISA F. F. M.**

ASSOCIATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME  
74, rue de la République  
69001 LYON  
N° 07.10.184  
15/02/07  
service sportif.  
A. FOURNICA

**VISA PREFECTURE 71**